

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme BIOT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : M. DESEILLE - M. BROCHERIEUX

OBJET

DE LA DELIBERATION

Projet Éducatif Global - Approbation

Madame Dillenseger, au nom commissions des sports et de la jeunesse, de la réussite éducative, des grands projets et des finances, de la modernisation du service public et du personnel,

Mesdames, Messieurs,

La Ville consacre 64 511 000 € à sa politique éducative en direction des enfants et des jeunes de moins de 25 ans, soit un quart de son budget de fonctionnement. L'enjeu du Projet Éducatif Global est de rendre cette politique plus cohérente et lisible pour les Dijonnais autour d'objectifs partagés par les différents services municipaux et leurs partenaires.

1. La méthode d'élaboration du Projet Éducatif Global

La démarche Projet Éducatif Global, lancée le 10 mai 2011, a proposé aux élus et services municipaux ainsi qu'à leurs partenaires de réfléchir à la politique éducative de la Ville pour les années 2012-2015.

Un comité de pilotage regroupant sept adjoints au Maire délégués et les responsables des services correspondants a défini les objectifs et le cadre de réflexion de six groupes de travail thématiques.

Dédiés aux champs de la petite enfance, de la culture, des sports, des jeunes, des enfants en difficulté et de la continuité éducative, ces six groupes de travail présidés par les adjoints ont rassemblé :

- 67 représentants des services municipaux,
- 70 partenaires de la Ville.

Ils se sont réunis cinq à six fois de juin 2011 à janvier 2012. Leurs travaux ont été orientés par la commande du comité de pilotage, composé d'élus et de responsables de services municipaux, qui s'est réuni aux étapes importantes de la démarche.

2. Des objectifs politiques et des priorités d'action

Signataire de l'appel de Bobigny «Vers un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse », comme 130 autres acteurs éducatifs, la Ville fixe les objectifs suivants à sa politique éducative municipale :

- favoriser la mixité (de genre, culturelle, sociale) avec le souci constant de concerner tous les enfants ; indépendamment de leurs origines sociales ou culturelles, et dans le respect du principe de laïcité ;
- accompagner les enfants et les jeunes en difficulté ;
- encourager l'autonomie des enfants et la participation des jeunes ;
- donner l'accès aux services et aux pratiques contribuant à la réussite éducative.

Un objectif politique fédérateur les rassemble : "un projet éducatif pour contribuer à l'égalité des jeunes et des enfants par l'éducation."

Dans le respect de ces objectifs et sur la base d'un diagnostic partagé, les groupes de travail ont élaboré une feuille de route éducative comprenant sept priorités transversales :

- respecter les rythmes de l'enfant;
- développer l'éducation à la préservation de l'environnement ;
- travailler ensemble au bénéfice de l'enfant : pour une continuité éducative à Dijon ;
- encourager la co-éducation en impliquant les familles ;
- permettre aux professionnels de gagner en compétence pour toujours améliorer la qualité du service ;
- accompagner les enfants les plus en difficulté ;
- encourager l'autonomie et l'engagement des jeunes.

3. Trente propositions à mettre en œuvre

Les groupes de travail ont ensuite décliné ces priorités en trente actions à mettre en œuvre de 2012 à 2015, dont la liste est présentée en annexe au rapport.

Parmi celles-ci, les projets suivants permettront de renforcer la cohérence de la politique éducative municipale :

- structurer un réseau des acteurs éducatifs par quartier;
- mettre en place un pilotage politique et technique des interventions pédagogiques en temps scolaire;
- créer des parcours éducatifs sportifs et culturels;
- développer la participation des parents à la politique éducative avec des conseils de parents en crèche;
- favoriser les aides au projet des jeunes, en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'accompagnement des enfants et des jeunes les plus en difficulté se trouve par ailleurs au cœur des propositions suivantes :

- mettre en œuvre une prise en charge individualisée (équivalente à celle du Programme de Réussite Éducative) pour les enfants et les jeunes n'habitant pas dans les quartiers "politique de la ville", à travers des aides spécifiques et la mise en place d'un réseau de professionnels ;
- garantir un accompagnement scolaire pour l'enfant en fonction de ses besoins sur l'ensemble du territoire dijonnais; l'accompagnement scolaire proposé dans les quartiers qui ne relèvent pas de la politique de la

ville (Les Grésilles et La Fontaine d'Ouche) ne permet actuellement pas de répondre aux besoins des enfants les plus en difficulté;

- mettre en place un accueil de qualité de l'enfant en situation de handicap en centres de loisirs et en crèche par la formation des professionnels mais également la possibilité de proposer un accompagnement individualisé des enfants le nécessitant.

Ces trois actions feront l'objet d'une étude et d'un chiffrage précis des moyens complémentaires nécessaires à leur mise en œuvre.

4. La mise en œuvre et la communication autour du Projet Éducatif Global

Chaque projet est porté par un adjoint et mis en œuvre par une direction pilote. Dans ce cadre, il est proposé que chaque action fasse l'objet d'une étude préalable et de dossiers d'aide à la décision. Toutes les propositions, à l'exception de trois d'entre elles, seront mises en œuvre par orientation du droit commun ou redéploiement de crédits.

La Direction de la communication travaille par ailleurs sur le plan de communication du PEG, ainsi que sur le choix d'un nom et d'un visuel destinés à "labelliser" la politique éducative municipale.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de la réussite éducative, des grands projets et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - adopter le Projet Éducatif Global de la Ville, annexé au présent rapport ;
- 2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour sa mise en œuvre.

Annexe : liste des 7 priorités transversales et des 30 propositions du Projet Éducatif Global

Priorité / Projet
Préserver les rythmes de l'enfant
1. créer des espaces de temps calme dans les accueils de loisirs
2. sensibiliser les professionnels et les parents au respect des rythmes de vie des enfants
3. prendre en compte la question des rythmes dans les projets pédagogiques des structures
Développer l'éducation à la préservation de l'environnement
4. structurer les actions d'éducation à l'environnement par des conventions avec des associations
5. décliner le plan climat énergie territorial dans les projets de travaux (Fiche-action du Plan Climat Énergie Territorial)
6. donner la priorité aux projets d'éducation à l'environnement
Travailler ensemble au bénéfice de l'enfant : pour une continuité éducative à Dijon
7. organiser une rencontre éducative annuelle, rencontre impliquant l'Inspection académique
8. structurer le réseau éducatif dijonnais de l'enfance par territoire pour permettre l'échange sur les projets : réseau professionnel intégrant les écoles, les centres de loisirs et l'éducation populaire par territoire
9. réunir les interventions pédagogiques sur le temps scolaire au sein d'un projet unifié : pilotage politique porté par l'Adjointe déléguée à la réussite éducative
10. créer une plateforme dématérialisée des projets éducatifs
11. élaborer un projet d'éveil culturel pour la petite enfance
12. proposer un parcours d'éducation sportive : mise en cohérence de l'offre sportive en temps scolaire et en temps de loisirs
13. proposer un parcours d'éducation culturelle : mise en cohérence des interventions pédagogiques sur le temps scolaire en premier lieu
Encourager la co-éducation en impliquant les familles
- 14. créer des conseils de crèches associant les parents
- 15. faciliter la communication entre les parents non francophones ou ayant des difficultés à communiquer et les structures éducatives
-

-	16. développer des activités partagées parents-enfants, proposer des “cafés des familles”
-	organiser des “ateliers de pratiques” pour les parents
-	17. en cas de séparation, impliquer les deux parents
Permettre aux professionnels de gagner en compétence pour toujours améliorer la qualité du service	
	18. mettre en place des séances d'analyse des pratiques pour les professionnels de la petite enfance
	19. former les animateurs à l'accueil des enfants au comportement difficile en partenariat avec les structures d'éducation spécialisée
	20. généraliser les formations dédiées aux champs du handicap et des difficultés de comportement des enfants
	21. qualifier les professionnels de la pause méridienne
Accompagner les enfants les plus en difficulté	
	22. créer un guide dématérialisé des aides concernant les enfants en difficulté
	23. mettre en réseau les partenaires éducatifs et sociaux pour les enfants en difficulté : expérimentation d'une prise en charge individuelle
	24. mettre en place un accompagnement scolaire pour l'enfant en fonction de ses besoins sur l'ensemble du territoire dijonnais
	25. pour les jeunes les plus en difficulté, affecter un rôle de "réfèrent" aux structures dédiées aux jeunes
	26. rechercher une solution pérenne pour un accueil de qualité de l'enfant en situation de handicap en centres de loisirs et en crèches
Encourager l'autonomie et l'engagement des jeunes	
	27. développer des aides aux projets FLAIJ (fonds local d'aide à l'initiative des jeunes)
	28. encourager l'engagement des jeunes dans la vie municipale sous forme de rencontres-débats
	29. créer une plateforme pour les aides et dispositifs consacrés aux jeunes à Dijon
	30. faciliter le passage des jeunes des centres de loisirs élémentaires aux accueils jeunes par des passerelles

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ